

Le titulaire de la mention complémentaire **Technicien en Energies Renouvelables option Energie Electrique** est un électricien spécialisé dans la mise en œuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Compétences développées au cours de la formation :

- Collecter, interpréter et traiter les données
- Planifier l'intervention
- Préparer l'installation, mettre en place les matériels
- Réaliser l'installation, assurer l'étanchéité du support, raccorder les réseaux
- Réaliser les essais et réglages
- Procéder aux vérifications et contrôles de performances

Au sein :

- D'entreprises d'électricité réalisant des installations de production d'énergies renouvelables

Tâches susceptibles d'être confiées à l'apprenti-e :

- Analyser un dossier faire des relevés et mesures, identifier les besoins d'un client
- Déterminer le matériel nécessaire, répartir les activités au sein de l'équipe, vérifier les alimentations et la conformité des supports
- Implanter et raccorder les équipements, assurer l'étanchéité
- Procéder aux réglages et essais, mettre en service, assurer la réception
- Assurer la maintenance
- Communiquer avec les clients de la préparation à la mise en service de l'installation

Qualités requises :

- Sens des responsabilités et de l'initiative
- Goût du travail en équipe
- Intérêt pour l'environnement et les nouvelles technologies
- Respect de la sécurité sur les chantiers

Niveau professionnel à l'issue de la formation :

- Ouvrier Professionnel Hautement Qualifié

Evolution professionnelle :

- Chef d'équipe, chef d'entreprise

Durée de la formation :

- 1 an dont 12 semaines au CFA

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA / 2 semaines en entreprise

Contrat d'apprentissage :

L'apprenti perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC dont le taux varie suivant son âge et son ancienneté dans le contrat.

Après la signature de son contrat, il est salarié de l'entreprise d'accueil ; il bénéficie donc des dispositions applicables à l'ensemble des salariés de ladite entreprise

Ce contrat comporte une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise.

PROGRAMME DE FORMATION

Matières :

- Confort de l'habitat
- Approche scientifique et technique des ouvrages ou installations (efficacité énergétique, phénomènes physiques, détermination d'une installation, performances énergétiques des bâtiments, énergie solaire, effet photovoltaïque, énergie éolienne)
- Approche technologique (photovoltaïque, solaire, éolien, systèmes de ventilation)
- Contexte administratif et juridique
- Construction et communication technique
- Santé et sécurité au travail
- Gestion des travaux

Modalité de validation :

- Examen final

Poursuite de formation possible :

- Formation de responsable de chantier en installations électriques
- Formation de reprise d'entreprise artisanale

Conditions d'admission :

- Etre âgé de moins de 30 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et être détenteur du BP Electricien ou du Bac PRO MELEC
- Avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives du dossier d'inscription